

DEPARTEMENT
VAL D'OISE
ARRONDISSEMENT
ARGENTEUIL
CANTON
TAVERNY
COMMUNE
BESSANCOURT

REPUBLIQUE FRANCAISE

Liberté - Egalité - Fraternité

N°252/2025

Arrêté portant attribution des délégations de fonction et de signature à Monsieur William MOSSE, 5^e Adjoint au Maire

La Maire de Bessancourt,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L 2122-18, conférant au Maire le pouvoir de déléguer sous sa surveillance et sa responsabilité une partie de ses fonctions à un ou plusieurs de ses adjoints et à des membres du conseil municipal,

Vu la délibération n°03-03-10-25 en date du 3 octobre 2025 constatant l'élection de Monsieur William MOSSE en qualité d'Adjoint au maire,

Vu la délibération n°02-03-10-25 du 3 octobre 2025 fixant à 7 le nombre d'adjoints au maire,

Considérant que pour permettre une bonne administration de l'activité communale, il convient de donner délégation à Monsieur William MOSSE 5^{ème} Adjoint au maire,

Considérant que cet arrêté de délégation définit précisément les fonctions déléguées qui seront assurées sous la surveillance et la responsabilité de la Maire,

ARRETE :

Article 1 : En application de l'article L 2122-18 du code général des collectivités territoriales, Monsieur William MOSSE 5^{ème} adjoint au maire est délégué aux travaux, suivi du Centre Technique Municipal, démarche qualité, installation des nouvelles activités économiques et commerces pour intervenir dans les domaines suivants :

- Les relations avec les entreprises et les commerces implantés sur la commune
- Les relations avec les partenaires et les entreprises pour le développement de l'activité économique sur la ville
- Le suivi du développement de la ZAE sur l'écoquartier des Meuniers
- La réflexion sur les modes de déplacements doux
- La programmation et le suivi des travaux de voirie
- Le suivi du plan grand froid
- Arrêtés de voirie en lien avec la délégation
- Autorisations d'occupation du domaine public par les concessionnaires
- Courriers divers aux habitants et aux entreprises en lien avec la délégation
- L'organisation de manifestations commerciales, marché de Noël, fêtes foraines et brocante
- L'organisation des marchés à thématiques
- Animation commerces CAVP
- Les relations avec les commerçants et leurs représentants
- Le soutien au développement et aux initiatives en faveur du commerce

Article 2 : Cette délégation entraîne délégation de signature pour les documents ci-dessous :

Pour le développement économique :

- Courriers aux habitants, aux entreprises, aux commerçants et aux partenaires en lien avec la délégation.
- Les bons de commande de plus de 500 €

-

Pour les travaux, voiries et déplacement :

- Arrêtés de permissions de voirie (benne, échafaudage, bateau),
- Arrêtés réglementant l'implantation, la mise en service et l'utilisation des engins de levage du type « grue »
- La signature des courriers aux habitants et aux partenaires en lien avec la délégation
- Le suivi du plan grand froid
- Les bons de commande de plus de 500 €

Pour le commerce :

- Courriers aux habitants, aux commerçants et aux partenaires en lien avec la délégation.
- Les bons de commande de plus de 500 € relatif en lien avec le commerce

Article 3 : La signature de Monsieur William MOSSE sur les actes pris dans le cadre de ces délégations de fonction et de signature devra être précédée de la mention : « **Pour la Maire et par délégation, Monsieur William MOSSE, 5^{ème} Adjoint délégué aux travaux, suivi du Centre Technique Municipal, démarche qualité, installation des nouvelles activités économiques et commerces** ».

Article 4 : Les délégations susvisées sont données sous la surveillance et la responsabilité de la Maire et sont révocables à tout moment. Monsieur William MOSSE rend compte à tout moment et sans délai de toutes les décisions prises et actes signés dans le cadre des présentes délégations de fonctions et de signature.

Article 5 : Madame la Directrice Générale des Services et Madame la Trésorière Principale sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

Article 6 : Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Monsieur le Préfet du Val d'Oise,
- Madame la Trésorière Principale

Notifié à l'intéressé, inséré dans le recueil des actes administratifs et affiché aux lieu et place ordinaires.

Fait à Bessancourt, le 6 octobre 2025

Nathalie DERVEAUX



Maire de Bessancourt

Notifié le : 6 Octobre 2025

Signature de l'intéressé :

Affiché le :

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Cergy- Pontoise dans un délai de deux mois à compter de sa publication.